

Département de l'Allier  
Commune de Louchy Montfand

L'an deux mille vingt-six, le 06 janvier à 19 h, le conseil municipal s'est réuni à la salle de la Mairie de Louchy Montfand, sous la présidence de M. Bruno CHANET.

Convocation du 18 décembre 2025

**Étaient présents** : Bruno CHANET, Chantal LAPLANCHE, Rebecca RITACCO, Philippe CLUZEL, Jacqueline REDON, Véronique JUTIER, Dagniaux Brigitte, Franck Petit-jean

**Secrétaire de séance** : Laplanche Chantal

**Absents excusés** : Messieurs Scotton, Landrieaux

Mr Landrieaux a donné procuration à Monsieur Bruno Chanet

### **Approbation du compte rendu de la séance du 18 novembre 2025**

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 18 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **Suivi du dossier d'assurance Groupama par rapport au toit de la buvette du stade**

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir la réfection du toit de la buvette du stade en panneau fibro ciment nouvelle génération sans amiante afin de faire la couverture à l'identique.

### **Délibération pour autoriser d'engager, de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre les dépenses et recettes qui peuvent être effectuées avant le vote du budget, pour permettre le fonctionnement des services municipaux.

Ainsi jusqu'à l'adoption du budget prévu en avril 2026, l'article L1612-1 du CGCT autorise le maire à :

- Mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18, sur autorisation du conseil municipal,

Il est ainsi proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement (hors AP) avant le vote du budget primitif 2026 comme suit :

Chapitres	Opération Compte	Crédits ouverts sur l'exercice 2025	Plafond du 1 /4 des crédits	Autorisation provisoire 2026 par chapitre
21 immobilisation corporelle	Opération 236 Compte 212	1 162 880.38	290 720.09	290 720.09

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus avant le vote du budget 2026.

#### **Délibération pour faire la demande des amendes de police 2026**

Deux demandes vont être faites pour les subventions des amendes de police 2026,

1 – aménagement du parking devant le terrain de foot pour un coût de 46037.25 € HT

Soit 30 % pris en charge en amende de police = 13 811.17 €

2- aménagement du parking devant l'école pour un coût de 17 755 € HT

Soit 30 % prise en charge en amende police = 5326.50 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de faire la demande pour les deux dossiers .

#### **Demande faite pour revoir la commande de l'éclairage dans la grande salle :**

Monsieur Cluzel a constaté qu'il n'est pas possible d'éclairer en entier la grande salle polyvalente quand la petite salle est louée. Monsieur le maire propose de demander à M. Mickael Morin de faire un devis afin de remédier à ce problème.

#### **Organisation des vœux du maire du samedi 10 janvier 2026**

Cette année les vœux du maire auront lieu au château de la Motte le samedi 10 janvier à 18 H. Les membres du conseil municipal disponibles devront venir au château à 9 h pour l'installation. Les commandes des galettes et des boissons sont faites.

## **Préparation de l'inauguration du terrain synthétique**

L'inauguration aura lieu le samedi 31 janvier à 11 h.

Les invitations ont été envoyées aux différentes communes, au Préfet, Comcom, Région, Département, le district.

De plus, le club de l'ASL a en charge d'inviter les mécènes et différents dirigeants des clubs de foot.

2 barnums sont réservés à la Comcom. Les frais de la manifestation seront pris en charge par la mairie et le club.

## **Repas des aînés :**

Mme Redon présente le menu que le Gourmet Fiolant lui a envoyé par devis.

Il reste à choisir les plats. Cela se fera en commission.

## **Questions diverses :**

Comité de Noël : Mme Laplanche informe que l'association Comité de Noël est dissoute. L'argent en compte va être reversée au SIVOS soit 4 355.51 €.

Mme Jutier doit aller à Vichy acheter deux coupes pour la commune afin d'en remettre une à l'Union Viticole Bourbonnaise.

Mme Laplanche demande s'il est possible de mettre un éclairage dans l'escalier et à l'accueil de la mairie. M Le maire propose de demander un devis à Mickael Morin.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été reversé 150 000 € sur la ligne de trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

## **Prochain conseil municipal : le lundi 9 février 2026 à 19 h 00**

Le Maire,

Bruno CHANET

